

**Bureau du 4 février 2008**

**Décision n° B-2008-5961**

commune (s) : Saint Romain au Mont d'Or

objet : **Cession, au profit du conseil général du Rhône, de parcelles de terrain situées rue de la Bessée**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose de céder six parcelles de terrain nu situées sur la commune de Saint Romain au Mont d'Or et cadastrées sous les numéros 625, 615, 612, 599, 597 et 553 de la section AC pour une superficie totale de 3 097 mètres carrés.

Ces parcelles se situent dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) dite du Nouveau Bourg et constituent les emprises de la nouvelle rue de la Bessée dont l'aménagement a été réalisé par le conseil général du Rhône.

Aux termes du compromis qui a été établi, la Communauté urbaine consentirait à céder, à titre purement gratuit, au profit du Conseil général, le foncier concerné par les emprises de cette voie nouvelle dite RD 89 ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant la cession de parcelles de terrain nu situées rue de la Bessée à Saint Romain au Mont d'Or au profit du conseil général du Rhône.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Cette cession** à titre gratuit fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 0,00 €,

- sortie du bien du patrimoine communautaire pour la valeur historique, soit 46 455 € en dépenses : compte 204 410 - fonction 822 - et en recettes : compte 211 200 - fonction 822 - opération 1067.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,